

CONSEIL DE PARIS des 6, 7 et 8 juin 2017

**LETTRE RECTIFICATIVE
AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
DU DEPARTEMENT DE PARIS**

2017 DFA 19 G

Cette lettre rectificative reprend les conséquences financières des amendements.

SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (2017 DFA 19 G 2ème)

- Amendement relatif à la préservation des services publics de proximité des trois traverses de bus les plus anciennes
 - Chapitre 67, nature 678, fonction D88 + 1 000 000 €

- Les dépenses imprévues sont minorées
 - Chapitre 022, nature 022, fonction 01..... - 1 000 000 €

Le montant total de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2017 du Département est inchangé tant en dépenses qu'en recettes.

